

28<sup>e</sup> Congrès national de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP)  
15-17 juin 2022, Bordeaux, France

# Sédation et suicide assisté en Suisse romande.

## Étude qualitative auprès de médecins de soins palliatifs

**Martyna TOMCZYK**, Institut des humanités en médecine, Centre hospitalier universitaire vaudois & Université de Lausanne, Lausanne, Suisse  
**Ralf J. JOX**, Institut des humanités en médecine, Service de soins palliatifs et de support, Chaire de soins palliatifs gériatriques, Centre hospitalier universitaire vaudois & Université de Lausanne, Lausanne, Suisse  
**Contact** : [Martyna.Tomczyk@chuv.ch](mailto:Martyna.Tomczyk@chuv.ch)

### Introduction

Dans le contexte des soins palliatifs, la sédation profonde et continue jusqu'au décès (SPCJD) est un traitement de dernier recours, sans pour autant constituer une aide active à mourir, *a contrario* de l'euthanasie ou du suicide assisté. Cependant, des études ont montré que, dans certains pays, ce type de sédation était considéré comme une alternative à une aide active à mourir, parfois en vue d'accélérer la mort. En Suisse où le suicide assisté est dépénalisé, l'euthanasie interdite, et la SPCJD ni encadrée ni mentionnée au plan légal, la relation entre le suicide assisté et la SPCJD n'a jamais été explorée.

### Objectifs

L'objectif de notre étude était de découvrir et de décrire les expériences des médecins de soins palliatifs en Suisse romande, à l'égard de la SPCJD comme une alternative au suicide assisté.

### Matériel et méthodes

Étude qualitative multicentrique fondée sur des entretiens semi-directifs auprès de médecins de soins palliatifs en Suisse romande, avec l'analyse du contenu à deux niveaux.

### Principaux résultats

- 12 médecins travaillant dans quatre institutions de soins palliatifs, localisées dans trois cantons de Suisse romande, ont été interrogés, et 10 entretiens ont été inclus dans l'étude.
  - Bien que l'entretien ait porté sur la SPCJD et le suicide assisté, les médecins ont évoqué et discuté différents types de sédation.
  - Tous les médecins ont fait une nette distinction entre sédation et suicide assisté (sédation pour soulager le malade, suicide assisté pour le tuer).
  - Dans de très rares cas, la SPCJD avait été utilisée comme une alternative au suicide assisté. En revanche, la sédation temporaire/intermittente avait été utilisée plus fréquemment, face à une demande de suicide assisté.
- Principale raison** : impossibilité pour le patient de rentrer chez lui à cause de ses problèmes de santé ou pour ne pas traumatiser ses proches.

### Discussion et conclusion

Cette étude est la première à explorer une relation entre SPCJD et suicide assisté dans le contexte des soins palliatifs en Suisse romande. Les résultats obtenus nécessitent d'être consolidés par une étude à l'échelon national, voire international. Il serait notamment intéressant de les discuter à la lumière du contexte français, où la SPCJD est explicitement encadrée au niveau juridique, et le suicide assisté strictement interdit. Il paraît en effet opportun de réfléchir si une telle sédation pourrait constituer une réponse à la demande d'aide médicale à mourir (euthanasie/suicide assisté) en France.

### Encadrement juridique de la fin de vie en Suisse

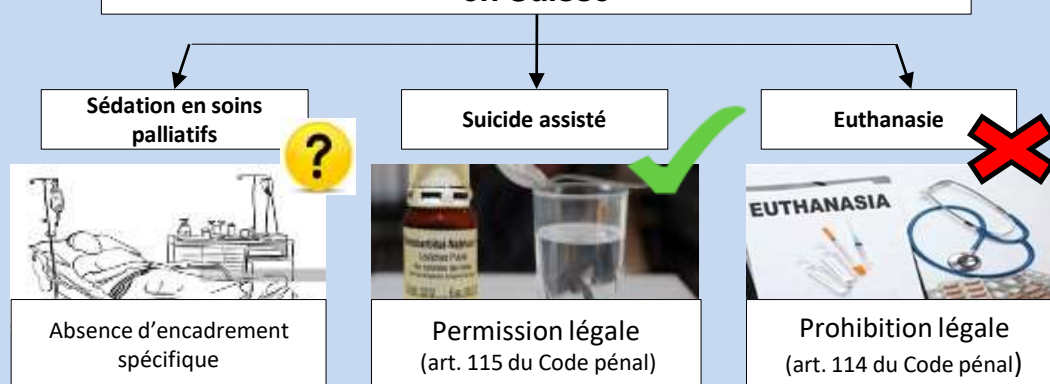
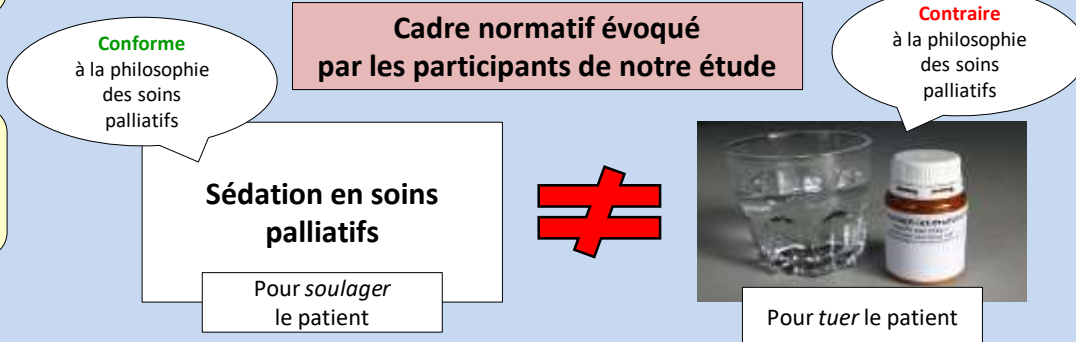


Figure 1 : Cadre théorique

### Cadre normatif évoqué par les participants de notre étude



### Pratiques évoquées par les participants de notre étude

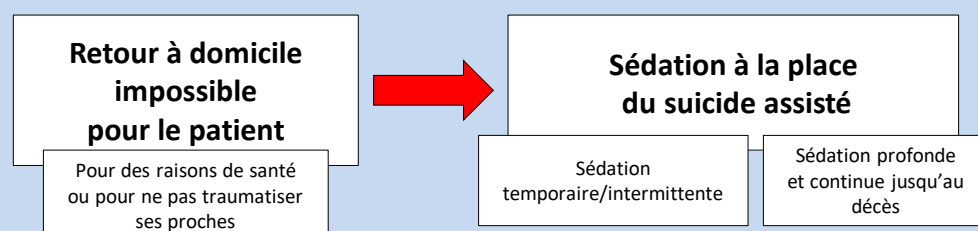


Figure 2 : Résumé des résultats

